

RIVAGES

# Rétro-Information Veille, Alerte et Gestion Sanitaire

Novembre 2021

## La Cellule de Veille, Alerte et Gestion Sanitaire

N°4 Gestion de crises et planification

## SOMMAIRE

### LA CELLULE DE VEILLE, D'ALERTE ET DE GESTION SANITAIRE

- Famille des signaux
- Pathologies (hors dengue et Covid)

### LA CELLULE DE PRÉPARATION AUX CRISES ET SITUATIONS SANITAIRES EXCEPTIONNELLES

- Composition de la cellule
- Missions

### LA PLANIFICATION

- Le dispositif ORSAN
- Les exercices

### LES DIFFÉRENTES CRISES À LA RÉUNION

- La crise cyclone
- La crise COVID
- Les « gilets jaunes »

Plateforme de Veille et  
d'Urgences sanitaires  
**SIGNALER, ALERTER 24/24H  
À LA RÉUNION**

## CHIFFRES CLES

686

signaux depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021  
dont 103 maladie à déclaration obligatoire  
dont 145 pathologies sous surveillance

# LA CELLULE DE VEILLE D'ALERTE ET DE GESTION SANITAIRE - CVAGS

Tous les signaux reçus sur la plateforme sont enregistrés sur une base de données, pour des actions, des mesures de gestion et une **veille épidémiologique**. Les interventions de la CVAGS diffèrent selon les signaux : réalisation d'une enquête, **recommandations sanitaires**, transfert vers des services internes à l'ARS pour analyse et gestion, à l'antenne régionale de Santé Publique France ou à des partenaires extérieurs. Toutes les actions restent coordonnées par la CVAGS en collaboration avec le CORRUSS en cas d'évènement qui pourrait avoir un impact important sur la santé de la population.

## o Famille des signaux reçus

Typologie de signaux	sept-21	oct-21	1/01/21 au 31/10/21
Événements indésirables/graves associés aux soins	8	14	96
Événements/incidents dans un établissement ou organisme	13	7	324
Expositions environnementales	0	0	3
Maladies à déclaration obligatoire (MDO)	10	9	103
Pathologies hors MDO	5	7	145
Situations exceptionnelles & Événements climatiques	1	1	4
Autres	-	-	9
Vigilances	0	1	2

## o Pathologies (hors dengue et COVID-19)

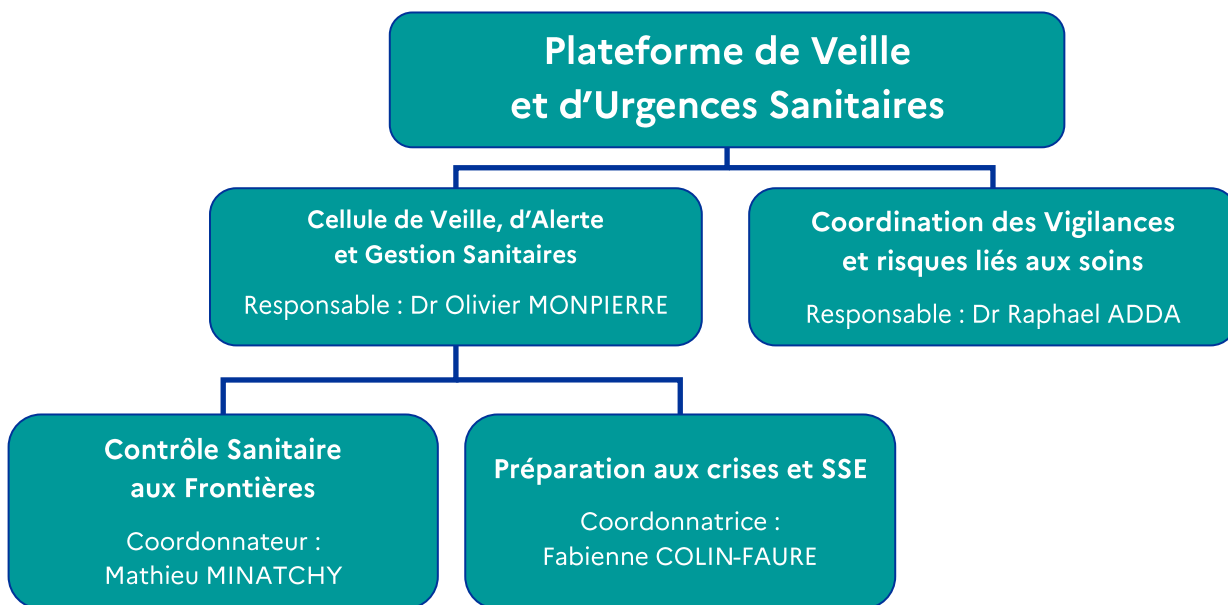
	Pathologies	sept-21	oct-21	1/01/21 au 31/10/21
Maladies à déclaration obligatoire	Hépatite A	1		3
	Légionellose	1	1	14
	Listériose			6
	Paludisme d'importation		1	3
	Rougeole			1
	Saturnisme			1
	Suspicion de Creutzfeldt-Jacob			1
	Toxi-infection alimentaire collective	5	6	40
	Tuberculose	3	1	34
Sous-Surveillance	Ciguatera			1
	Coqueluche			1
	Gale	1	1	2
	Intoxication au monoxyde de carbone			2
	Lèpre			1
	Leptospirose	4	6	138

# LA CELLULE DE PREPARATION AUX CRISES ET SITUATIONS SANITAIRES EXCEPTIONNELLES (SSE)

Une situation sanitaire exceptionnelle, définie par l'instruction ministérielle **du 27 juin 2013** relative à l'organisation territoriale de la gestion des situations sanitaires exceptionnelles, s'entend comme la survenue d'un évènement émergent, inhabituel et/ou méconnu qui dépasse le cadre de la gestion courante des alertes au regard de son ampleur, de sa gravité (en terme notamment d'impact sur la santé des populations, ou de fonctionnement du système de santé ) ou de son caractère médiatique (avéré ou potentiel) et pouvant aller jusqu'à la crise.

## o Composition de la Plateforme de Veille et d'Urgences Sanitaire

La cellule de préparation et de planification à la réponse aux situations exceptionnelles est l'une des quatre cellules qui composent la plateforme de veille et d'urgences sanitaires. La cellule est pilotée par une coordonnatrice en lien avec le médecin responsable de la CVAGS.



## o Missions

La coordonnatrice à la planification et préparation aux crises sanitaires participe aux missions de préparation et de gestion des situations sanitaires exceptionnelles, d'animation zonale et de défense et de sécurité.

Ses missions vont revêtir plusieurs dimensions :

- **Organisationnelle** : contribution à l'élaboration des procédures de fonctionnement et des outils de gestion.
- **Planification sanitaire** :
  - Élaboration des plans de réponse aux situations sanitaires exceptionnelles au niveau régional et zonal,
  - Définition des enjeux de préparation du système de santé, à partir des analyses de risques et des analyses épidémiologiques, et des capacités de réponse du système de santé
  - Animation des réseaux de professionnels de santé en participant à la mise en place de formations et d'exercices ciblés
  - Élaboration des plans de secours et des plans interministériels dans le champ de la santé
- **Préparation de l'ARS** :
  - Installation de la Cellule Régionale d'Appui et de Pilotage Sanitaire (CRAPS) : équipements, organisation, fonctionnement, procédures, outils de gestion et de communication
  - Participation à l'organisation des dispositifs d'astreintes et de conduite de crise de l'ARS : préparation, formation, animation, exercices ...

# LA PLANIFICATION

La planification de défense et de sécurité nationale a pour objet d'identifier l'ensemble des menaces et des risques susceptibles d'affecter la vie de la Nation, notamment en ce qui concerne la protection de la population, l'intégrité du territoire et la permanence des institutions de la République (Article L. 1111-1 du code de la défense.)

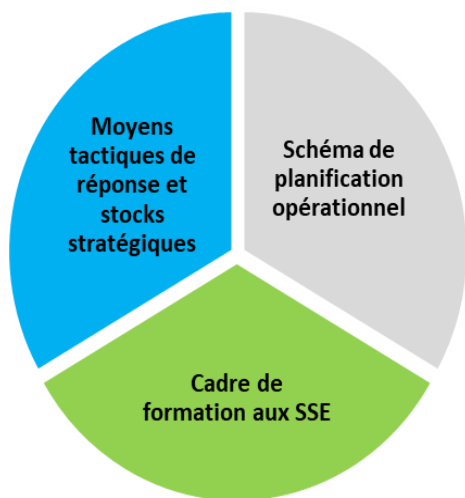
La stratégie de défense et de sécurité nationale a pour effet de renforcer la résilience, c'est-à-dire la volonté et la capacité du pays, de la société et des pouvoirs publics de résister aux conséquences d'une agression ou d'une catastrophe majeure, puis de rétablir rapidement leur capacité de fonctionnement, du moins dans un mode socialement acceptable

## o Le dispositif ORSAN - Organisation de la Réponse du système de Santé en situations sanitaires exceptionnelles

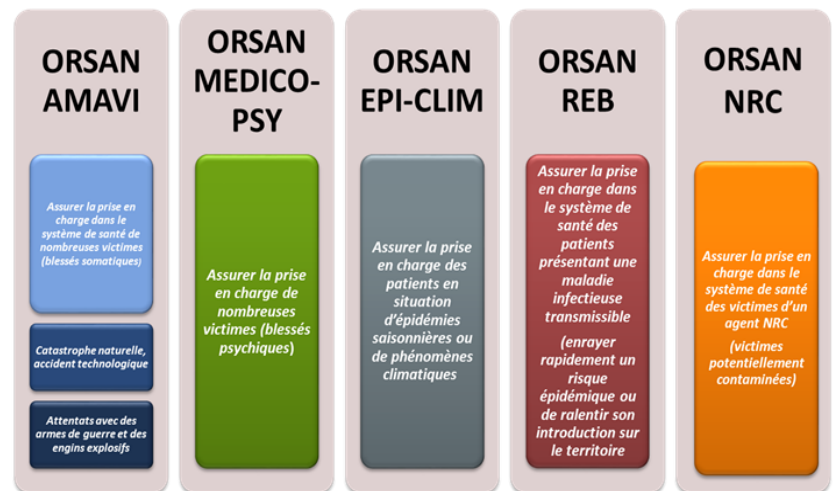
L'instruction ministérielle du 15 mai 2014 relative à la préparation du système de santé à la gestion des situations sanitaires exceptionnelles définit le plan ORSAN comme l'outil de la planification du système de santé en SSE, constituée également des plans blancs, des plans bleus, et des plans de renfort établis aux échelons d'intervention des préfets (le plan blanc élargi départemental et le plan zonal de mobilisation) qui doivent s'articuler avec lui.

Le dispositif ORSAN a été initié en 2014 pour formaliser une meilleure coordination régionale des 3 secteurs sanitaires : ambulatoires, hospitaliers et médico-social. Il va permettre d'organiser la réponse du système de santé pour la dispensation de soins adaptés aux patients.

### Le dispositif ORSAN



### 5 volets Adaptation offre de soins aux SSE



Les plans ORSAN sont complétés par les **plans blancs des établissements de santé**, les **plans bleus des établissements médico-sociaux** et le Plan Zonal de Mobilisation Sanitaire.

## o Les exercices

Afin de maintenir la capacité opérationnelle de la CRAPS, la coordinatrice organise des exercices de façon régulière.

Il est convenu que la CRAPS soit activée a minima deux fois par an, soit au titre d'un exercice, soit de situations réelles.

L'ARS participe aux exercices de crise à dominante sanitaire organisés par ses partenaires.



# LES DIFFERENTES CRISES A LA REUNION

## o La crise cyclone



À La Réunion, le plan ORSEC cyclone est déclenché par le Préfet lors d'un événement météorologiques dangereux. Il a été révisé en 2018 pour intégrer, en plus du risque de vents, celui de pluie. Un nouveau niveau d'alerte a été également ajouté : Alerte Violette cyclonique.

Il permet de faire face à tous types de situations d'urgence et de protéger les populations, les biens et l'environnement. Il organise la mobilisation des secours et des moyens publics et privés susceptibles d'être mis en œuvre.

Le dernier déclenchement d'alerte Rouge remonte à janvier 2014 pour le cyclone Bejisa.

Fakir est le dernier cyclone à être passé au plus près des côtes réunionnaises en avril 2018. L'alerte rouge définie par le plan ORSEC n'avait pas été déclenchée.

## o La crise « gilets jaunes »

La crise des « gilets jaunes » a débuté sur le territoire réunionnais le samedi 17 novembre 2018. Elle aura duré presque trois semaines.

Elle a touché tous les secteurs de la santé à des degrés divers : les pharmacies d'officine, les cabinets médicaux, les transports sanitaires, les services d'Urgences, les établissements de santé, l'établissement français du sang, l'hospitalisation à domicile et les établissements et services médico-sociaux.

L'ARS, via la CRAPS (Cellule Régionale d'Appui et de Pilotage Sanitaire) a pu centraliser les difficultés des différents opérateurs de santé et de leur apporter des solutions en lien avec la préfecture et les services de l'État.

En parallèle, le préfet a activé le Plan Ressources Hydrocarbures (PRH) destiné à permettre le ravitaillement des acteurs et services prioritaires, notamment ceux de la santé, avec 14 stations-services réquisitionnées. La préfecture a par ailleurs maintenu le fret aérien pour les produits de santé, les dispositifs médicaux et le matériel médical afin d'éviter toute rupture de stock.

## o La crise COVID

À La Réunion, la crise Covid a débuté sur le 11 mars 2020 avec le premier cas importé déclaré. À ce jour, la crise Covid est toujours en cours mais n'est pas régulée par les plans zonaux qui sont déclenchés pour des événements à cinétique rapide ou une période courte.

Une organisation spécifique de gestion de crise a donc été mise en place au niveau national, mais également au sein de l'ARS avec la mobilisation de l'ensemble des services sous l'autorité de la directrice générale.

La Direction de la Veille et de de la Sécurité Sanitaire occupe une place particulière dans cette organisation interne à l'ARS en portant notamment les missions de contact-tracing (conjointement avec l'Assurance maladie et Santé Publique France sur un plateforme commune), de veille sanitaire, de suivi de produits et équipements de santé, et de contrôle sanitaire aux frontières.





**Plateforme de Veille et d'Urgences sanitaires**  
**SIGNALER, ALERTER 24/24H À LA RÉUNION**

☎ **02 62 93 94 15** Fax: 02 62 93 94 56

✉ **ars-reunion-signal@ars.sante.fr**

➔ **Portail des signalements des évènements  
sanitaires indésirables**  
[www.signalement-sante.gouv.fr](http://www.signalement-sante.gouv.fr)

📍 ARS La Réunion - Plateforme de Veille et d'Urgences Sanitaires  
2bis avenue Georges Brassens CS 61002 - 97743 Saint-Denis Cedex 9

- **Que signaler ?**

- Tout évènement sanitaire ou environnemental susceptible de constituer une menace pour la santé publique,
- Les maladies à déclaration obligatoire,
- Les évènements indésirables graves,
- La survenue de cas groupés dans une collectivité.

- **Pourquoi signaler ?**

- Evaluer la situation et mettre en œuvre des actions pour prévenir et maîtriser le risque.

- **Comment transmettre un signal urgent ?**

- En première intention par téléphone, puis par mail.